

Le stockage géologique des déchets nucléaires de haute et moyenne activité de longue durée : le projet CIGÉO

Les déchets radioactifs sont essentiellement produits dans le cadre d'activités nucléaires ; 85 % du volume des déchets radioactifs a pour origine la production d'électricité par les centrales nucléaires. Ces déchets ne sont pas sans danger pour l'homme et son environnement ; ils doivent donc en être rendus « inoffensifs », 90 % de ces déchets sont gérés industriellement et les 10 % restants les déchets moyennement et hautement radioactifs à vie longue, sont conditionnés et entreposés en attente d'une solution définitive.

Aussi un programme de recherche a été mis en place dans le cadre de la loi du 30 décembre 1991. Ce programme comporte 3 axes : la séparation poussée et la transmutation des déchets, le conditionnement et l'entreposage de longue durée, le stockage en formation géologique profonde. Les 2 premières solutions ont été confiées au CEA, la dernière a été étudiée par l'ANDRA.

L'ASN, après examen du dossier de stockage profond par l'IRSN et avis d'experts français et de membres d'autorités de sûreté étrangère coordonnés par l'AIEA, a retenu la solution de stockage en couches géologiques profondes appelé CIGÉO (Centre industriel de stockage géologique des déchets nucléaires français de haute et moyenne activité à vie longue).

Pour en savoir plus :



[lien vers la fiche argumentaire](#)